

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON (proc de E ROCHE), S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, K ESSAYAR, JY MEYER (proc de P GAILLARD), I NGUYEN, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, C PASTRE, G SAUCLES, P DUPONT, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTHONY, P CORTIAL, Ph ROUX, MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD (proc de R MOULIN), S REYNIER, C WIOT (proc de A BEL), J BOYER, G DOZ (proc de B PERRUSSET), F CHASSON (proc de A ROUSSET), B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT(proc de G FANGIER).

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 36
Procurations : 9
Votants : 45
Absents : 7

Date de convocation : 23/06/2021

Secrétaire de séance : F CHASSON

Absents : R KAPPEL, S GENEST, D BERL J LAFFONT, A CHARROUD, M CHAZE et V VANDUYNSLAGER.

En présence des suppléants non votants : L JOFFRE et O BOISSIN.

Objet : Pépinière d'Entreprises L'Espéridou. Désignation 2 représentants supplémentaires de la CCBA au sein du comité d'agrément

Monsieur le Président rappelle que depuis le 24 janvier 2021, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas exerce la gestion de la Pépinière d'Entreprises L'Espéridou à Lachapelle sous Aubenas.

Précédemment, lors de cette même séance du conseil communautaire, a été approuvé le nouveau **règlement de fonctionnement** qui prévoit que la CCBA dispose de 4 sièges au comité d'agrément de l'Espéridou, au titre du collège « gestionnaire ». Sont délégués à ce jour Aurélien ROUSSET et Martine ALLAMEL.

Le conseil communautaire doit donc désigner 2 délégués supplémentaires pour représenter la CCBA dans cette instance de gouvernance.

Le Président informe avoir reçu les candidatures de Jean-Philippe MARRON et Joël BOYER. Il demande à l'assemblée si d'autres conseillers souhaitent présenter leur candidature.

En l'absence d'autres candidatures, **il est décidé à l'unanimité** de ne pas recourir aux opérations de vote, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et ainsi de désigner Jean-Philippe MARRON 3^{ème} représentant et Joël BOYER 4^{ème} représentant de la CCBA au comité d'agrément de la Pépinière L'Espéridou.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 30 juin 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE

